Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602020-20251203-03DEC2504-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 03 DÉCEMBRE 2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 13 | 10 | 12 |

| Vote |
|---|
| Pour : 12<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2025, le 03 décembre à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 novembre 2025 ;

Présents : Mesdames STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, BRULÉ Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, VILLET Emilie,
Messieurs BEY Jean-Marie, BOSCHET David, COUEDIC Jérôme, DUPÉ Laurent, PUISSANT Gérard

Absente : Madame TASTARD OUTIN Christelle,

Absents ayant donné procuration : Madame BAYON Typhaine (procuration à Madame BRULE Clarisse), Monsieur François MILOUX (procuration à Monsieur BEY Jean-Marie)

Secrétaire de séance : Monsieur BEY Jean-Marie

## 03DEC25_04- association UNC-AFN : subvention complémentaire pour l'année 2025

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est nécessaire d'octroyer une subvention complémentaire à l'association UNC-AFN pour l'année 2025, l'association ayant acheté pour le compte de la commune les bleuets à l'occasion des commémorations du 11 novembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 40 € à l'association UNC-AFN pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 03 décembre 2025
Le Maire, Gaëlle STRICOT BERTHEVAS

MAIRIE DE SAINT-ABRAHAM (Morbihan) 56

Le secrétaire de séance